
SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Second Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Les président et membres de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Courtrai demandent que le principe du Projet de Loi accordant extension de compétence aux notaires suburbains de Bruxelles soit généralisée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 2. — Les président et secrétaires du *Nederduitsche Bond*, d'Anvers, demandent que la loi du 1^{er} juin 1883 réglant l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen dans la partie flamande du pays soit appliquée intégralement dans toutes ses dispositions; ils préconisent, en outre, diverses mesures concernant la formation du corps enseignant et l'organisation de l'enseignement flamand. Ils expriment également le vœu que la connaissance de la langue flamande soit rendue obligatoire pour tous les employés dans les Flandres et que, dans les administrations centrales de l'État à Bruxelles, tous les employés connaissent les deux langues du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 3. — Le sieur Pierre Pauwels, propriétaire à Gand, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la réparation des dommages causés à sa propriété, sise dans la commune de Waerschoot, par le fait de l'administration des Ponts et Chaussées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 4. — Le conseil communal de Bruges demande la construction d'un chemin de fer d'Ardoye à Menin.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 5. — Le sieur Van Snick, président de l'*Union commerciale de Schaerbeek*, demande que le service de la police de la capitale soit organisé par le Gouvernement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Pigeolet, 2^e Rapporteur.

N° 6. — En vue de venir en aide aux ouvriers sans travail, le sieur Potty, rentier à Genappe, préconise l'exécution immédiate de certains travaux d'utilité publique intéressant l'arrondissement de Nivelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 7. — La dame Désirée Piérard, épouse Husson, à Namur, sollicite une récompense pour avoir, la première en Belgique, utilisé le chien comme bête d'attelage.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 8. — Le Conseil communal de Kessel-Loo proteste contre le Projet de Loi modifiant les délimitations territoriales de Louvain et de Kessel-Loo.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, le Projet de Loi ayant été voté par le Sénat dans la séance du 14 mai 1886.

M. Montefiore Levi, 3^e Rapporteur.

N° 9. — Les président et secrétaire de la *Société générale des voyageurs de commerce* prient la Législature de voter dans le cours de la présente session le Projet de Loi réglant la responsabilité de l'État en matière de transports par chemin de fer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 10. — Le sieur HENRI GUESNET, à Ingelmunster, demande que l'enseignement officiel comporte l'enseignement des institutions nationales et l'éducation politique du peuple.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Hardenpont, 4^e Rapporteur.

N^o 11. — Les président et secrétaire de l'*Association générale des Brasseurs belges* signalent la nécessité de modifier la loi du 20 août 1885, relative à l'acise sur les bières, en ce sens qu'il soit permis à tout brasseur, qu'il fasse ou non usage de matières saccharines, de faire constater le rendement en chaudière:

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N^o 12. — Des habitants de Virton sollicitent l'intervention du Sénat pour qu'il ne soit perçu que deux centimes d'impôt par plant de tabac.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N^o 13. — Le sieur Lambrechts, instituteur à la Maison d'arrêt de Malines, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir du Département de la Justice la restitution de son diplôme d'instituteur primaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Van Ockerhout, 5^e Rapporteur.

N^o 14. — Le Conseil communal de Brée demande l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail, la viande, le beurre et les bois étrangers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N^o 15. — Des membres de l'*Association protectionniste agricole de l'arrondissement de Mons* demandent l'établissement de droits d'entrée sur les grains, les chevaux et le bétail; ils réclament également la revision du cadastre et demandent que, profitant de cette revision, le Gouvernement veuille bien exceptionnellement et à cette occasion encourager et favoriser l'échange des parcelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.
Renvoi à M. le Ministre des Finances en ce qui concerne le second objet de la pétition.

N° 16. — Les membres du Conseil communal de Staden estiment que dans les circonstances actuelles, un droit d'entrée compensateur, sinon sur le grain, du moins sur le bétail, conviendrait le mieux aux intérêts bien entendus de l'agriculture, aussi bien qu'à ceux du Trésor et du pays.

Même pétition d'habitants de Staden, de Meulebeke et d'Ingelmunster.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 17. — Des habitants de Beveren-sur-l'Yser réclament l'établissement d'un droit d'entrée sur les produits agricoles et, notamment sur le bétail. Ils demandent que les ressources à résulter de ces impôts soient affectées à dégrever les charges qui pèsent sur l'agriculture.

Même demande des membres du bureau du *Bond ter verdediging der landbouwbetangen* de l'arrondissement de Roulers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 18. — Le Conseil communal d'Ixelles émet le vœu de voir repousser le Projet de Loi tendant à frapper d'un droit d'entrée le bétail et la viande.

Même demande des Conseils communaux de Saint-Gilles, Laeken et Molenbeek-Saint-Jean.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 19. — Des cultivateurs de l'arrondissement d'Alost supplient le Sénat de venir en aide à l'agriculture et de voter des droits d'entrée sur les produits étrangers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 20. — Le Conseil communal de La Louvière supplie la Législature de rejeter toute proposition de loi ayant pour but de frapper d'un droit d'entrée les bestiaux et les blés.

Même demande du président de l'*Association libérale* du canton de Binche.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 21. — Des membres de la *Ligue agricole de la section de Brecht* exposent que les charges qui pèsent sur l'agriculture devraient être réparties plus équitablement entre les biens meubles et immeubles; ils réclament des diminutions dans les dépenses de l'Etat et notamment la réduction de l'armée. Ils émettent en outre le vœu que le produit de l'impôt à établir sur le bétail étranger soit affecté au fonds commun et partagé exclusivement entre les communes rurales pour leur permettre de supprimer ou de diminuer les centimes additionnels établis sur l'impôt foncier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des Finances et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 22 — Le Conseil communal de Basel prie le Sénat de prendre en considération la proposition de loi de MM. Dumont et consorts et d'appliquer le produit de ce nouveau droit d'entrée à la revision et à la diminution du revenu cadastral qui sert actuellement de base à l'impôt foncier et aux droits de succession, et de verser le surplus au fonds commun.

Même demande de cultivateurs et de propriétaires de Basel et du Conseil communal de Cruybeke.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et éventuellement dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 23. — Le Secrétaire de la *Ligue ouvrière progressiste de Saint-Josseten-Noode* proteste contre le Projet de Loi présenté par MM. Dumont et consorts tendant à frapper le bétail d'un droit d'entrée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission chargée d'examiner ce Projet de Loi et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 24. — Des habitants de Vynckt, de Cruybeke et de Leerne-Saint-Martin prient le Sénat de prendre en considération la proposition de loi de MM. Dumont et consorts et d'appliquer le produit de ce nouveau droit d'entrée à la revision et à la diminution du revenu cadastral qui sert actuellement de base à l'impôt foncier et aux droits de succession, et de verser le surplus au fonds commun.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission chargée d'examiner ce Projet de Loi et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

Renvoi éventuel à M. le Ministre des Finances.

N° 25. — L'Administration communale et des habitants de Moorseele sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir la concession d'un chemin de fer, à grande section, de Menin à Ardoye, par Roulers, et expriment le désir de voir construire une station le plus près possible de la place de Moorseele.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 26. — Le Conseil communal de Passchendaele près Roulers prie le Sénat d'accorder la concession d'un chemin de fer à grande section de Menin à Ardoye, par Roulers, à la Compagnie Hauwaert de Bruxelles et de la refuser à la Compagnie anglaise dite « Société des Chemins de fer de la Flandre occidentale ».

Même demande des Conseils communaux de Messine, de Wervicq, d'Ardoye et du Conseil communal et d'habitants de Wevelghem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. le comte **d'Oultremont**, 6^e Rapporteur.

N° 27. — Les président et secrétaire de la *Ligue libérale et démocratique des électeurs capacitaires de Molenbeek-Saint-Jean* dénoncent comme une violation de la loi électorale du 24 août 1883, la décision prise par le Gouvernement de faire payer une patente aux capacitaires ayant droit au titre de contre-maître.

Les mêmes pétitionnaires demandent que les articles 47 et 53 de la Constitution soient révisés dans le sens le plus démocratique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 28. — Des habitants de Peer (Limbourg) demandent que le territoire de la paroisse « Linde » soit séparé de la commune de Peer et érigé en commune distincte.

Le sieur Theunissen, à Peer (Linde), demande qu'une prompté décision soit prise sur cette pétition.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 29. — Par pétition datée de Roulers, des instituteurs en disponibilité se plaignent de l'irrégularité avec laquelle se fait le paiement de leur traitement d'attente ; ils supplient la Législature de prendre des mesures pour que les administrations communales ne puissent se soustraire à l'exécution de l'article 7 de la loi du 20 septembre 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 30. — Par pétition datée de Courtrai, des instituteurs officiels, mis en disponibilité en vertu de la loi du 20 septembre 1884, signalent leur triste situation à l'attention de la Législature ; ils demandent que les instituteurs maintenus dans leurs fonctions soient mis par la loi à l'abri des mesures arbitraires qui peuvent aujourd'hui être prises contre eux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 31. — Le sieur Maes, instituteur en disponibilité à Eykevliet, prie la Législature de reviser les lois spéciales sur les pensions des professeurs et instituteurs communaux et de les condenser en une loi qui contiendrait notamment les dispositions suivantes : 1° Nulle pension ne sera inférieure à la somme de 365 francs ; 2° le maximum de la pension sera égale aux $\frac{3}{4}$ du traitement moyen des trois années de service pendant lesquelles l'intéressé aura joui des traitements les plus élevés, sans pouvoir excéder une somme de 5,250 francs ; 3° la pension sera liquidée pour chaque année de contribution à la Caisse, à raison de $\frac{1}{50}$ de la moyenne la plus élevée du traitement, suppléments de traitement, casuel et émoluments, qui ont été assujettis aux retenues pendant trois années d'activité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 32. — Le sieur FÉLIX VANDEWALLE, ancien instituteur primaire, à Oost-Nieuwkerke, puis instituteur à l'école catholique libre de la même localité, sollicite une pension ou la restitution des retenues annuelles qui ont été faites à son traitement, au profit de la Caisse de retraite des instituteurs primaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Dethuin, 7° Rapporteur.

N° 33. — Le sieur Plisnier prie la Législature de voter une loi sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 34. — Le lieutenant Derouvaux, dont la pension a été calculée d'après les bases de l'article 21 de la loi du 24 mai 1838, demande itérativement à être soumis à un nouvel examen médical qui lui permettrait de jouir du bénéfice des dispositions concernant les militaires mis à la retraite avant l'âge, pour infirmités reconnues incurables et contractées au service et par le fait du service militaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 35. — En vue de rechercher les moyens de porter remède à la situation sociale actuelle, des membres du Comité du *Cercle des Indépendants*, à Anvers, par pétition en date du 5 avril dernier, préconisent la nomination d'une commission extra-parlementaire composée de membres des deux Chambres et de personnes notoirement connues pour s'occuper des questions sociales.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, un arrêté royal en date du 15 avril 1886 ayant institué cette commission.

N° 36. — Les président et secrétaire du *Cercle libéral de Lodelinsart* prient la Législature :

A. D'apporter à bref délai des modifications aux lois d'impôts pour arriver à plus d'égalité et de justice dans la répartition des charges et des droits des citoyens;

B. De décréter : 1° le service personnel et obligatoire dans l'armée; 2° l'enseignement laïque à tous les degrés, obligatoire et gratuit au degré inférieur; 3° l'extension de l'électorat général par la revision de l'article 47 de la Constitution, sans condition de cens, à tous les citoyens possédant la capacité électorale déterminée par la loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre, des Finances, et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 37. — Le Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles prie la Législature d'adopter un système de recrutement de l'armée établissant une complète égalité de tous les citoyens devant les charges militaires.

Même requête du Collège des bourgmestre et échevins de Molenbeek-Saint-Jean et du Conseil communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode émet le vœu de voir reviser à bref délai les lois sur la milice dans le sens de l'obligation au service personnel, d'une répartition plus équitable des charges militaires entre tous les citoyens et de la réduction du temps de service.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 38. — Le sieur Lambert, à Bruxelles, réclame itérativement une loi réglant la responsabilité des ministres; il signale la nécessité de mettre en harmonie avec la Constitution les dispositions qui remettent au Gouvernement les nominations à la commune.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Justice, et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 39. — Les président, secrétaire et rapporteur du Comité de la *Fédération des ex-sous-officiers de l'armée* préconisent diverses mesures en vue d'améliorer la position des anciens sous-officiers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Le Président,

Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.